CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Article 1: Introduction

Nahara Consulting (ci-après dénommée Nahara) est un organisme de prestations de coaching, consulting et formation qui s'adresse aux clients particuliers et aux entreprises et dont le siège est domicilié au 25 rue André Bollier, 94100 Saint-Maur-Des-Fossés. Les présentes conditions générales de vente (ci-après dénommées CGV) s'appliquent à toutes les prestations de coaching proposées par Nahara et sont systématiquement remises au client. Ainsi, chaque contrat implique l'adhésion entière et sans réserve à ces présentes CGV et prévalent sur tout autre document du client. Toute condition générale ou particulière opposée par le client ne peut prévaloir sur les présentes CGV. Le client s'engage à respecter les présentes CGV.

Le client particulier finançant sa prestation à titre privé est dénommé ci-après le client.

Le client dont la prestation est financée par l'entreprise est dénommé ci-après le bénéficiaire.

Article 2: Entretien préalable

Toute signature de contrat de prestation s'effectue après un entretien préalable avec le client ou le bénéficiaire, sans engagement, qui permet :

- Au client/bénéficiaire de se familiariser avec la coach et ses méthodes et de déterminer si elle lui convient.
- Au coach de faire un point détaillé sur la situation du client et voir si ses prestations sont une réponse appropriée aux besoins du client.
- Aux deux de décider s'ils ont envie de travailler ensemble.

A l'issue de l'entretien préalable et sous réserve que les deux parties veuillent travailler ensemble, Nahara proposera la prestation la plus appropriée aux besoins du client/bénéficiaire, sous forme de forfait.

Article 3 : Documents contractuels

Une fois la prestation déterminée d'un commun accord, Nahara envoie au client un contrat de coaching rédigé selon les textes en vigueur. Pour être valide, le contrat est dûment complété avec les noms, prénom et informations relatives au client. Le contrat signé est à faire parvenir à Nahara au moins deux semaines avant le début du coaching par mail ou à l'adresse indiquée précédemment.

Toute prestation de coaching entamée vaut acceptation de ces CGV.

En cas de financement par l'entreprise, au terme de l'entretien préalable avec le bénéficiaire, Nahara fera parvenir à celle-ci un devis.

Article 4: Délai de rétractation

En vertu de l'article L121-16 du Code de la consommation, le client bénéficie d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de la date de signature du contrat. Les modalités et effets du droit de rétractation sont précisées lors de l'entretien préalables et transmises en annexe au contrat.

Compte tenu du caractère professionnel du financement par l'entreprise, le bénéficiaire ne bénéficie pas d'un droit de rétractation.

Article 5: Tarifs

Nos prix s'entendent HT. Ils sont à majorer de la TVA au taux en vigueur. Tout accompagnement commencé est dû en totalité – sauf résiliation dans les conditions indiquées à l'article 11.

Le tarif s'entend sur la base d'une prestation effectuée en présentiel en Ile de France, par téléphone ou via Zoom. Toute demande de prestation hors Ile de France fera l'objet d'une étude de faisabilité ainsi que d'une tarification spécifique prenant en compte le temps de transport de Nahara et autres frais inhérents (transport, réservation de salle)

Article 6: Règlement

Le tarif de la Prestation est défini par devis et soumis à la TVA de 20%.

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé. Tout retard de paiement donnera lieu à l'application d'intérêts de retard au taux de 1 fois et demi le taux d'intérêt légal appliqué au montant restant dû toutes taxes inclues au titre de la Prestation conformément aux dispositions de l'article L441-6, alinéa 5 du Code de commerce. En sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à la date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros par facture due au titre des frais de recouvrement. Si dans les quinze jours qui suivent la mise en demeure, le Client ne s'est pas acquitté des sommes restantes dues, la Société se réserve le droit d'annuler la commande et de suspendre la Prestation. En cas de manquement du Client à ses obligations, notamment en cas d'impayé, la vente sera résolue de plein droit, sans autre formalité, passé un délai de 30 jours suivant la mise en demeure, restée infructueuse

La facture sera envoyée au démarrage du coaching.

Le règlement peut s'effectuer sous forme de chèques à l'ordre de Nahara ou par virement:

- en 1 fois pour les passations de tests avec débriefing simple
- en 1 à 2 fois sans frais pour les packages courts (jusqu'à 3 séances)
- en 1 à 3 fois sans frais pour les packages.

En cas de règlement par chèques, le client remet le nombre de chèques indiqués dans le contrat à Nahara avant la première séance et celle-ci en encaisse un par mois.

Toute séance non décommandée 48h à l'avance est due.

Article 7 : Modalités pratiques

Les séances ont lieu du lundi au vendredi de 9h15 à 17h, en présentiel et sont planifiées conjointement par Le client/bénéficiaire et Nahara

- Lieu : le lieu sera déterminé d'un commun accord avec le client/bénéficiaire et Nahara et les coordonnées en seront communiquées au plus tard 48h avant chaque séance.
- Durée de chaque séance : 1h30 sauf précision contraire sur le devis ou contrat de coaching.
- Fréquence et dates : le rythme est d'une séance toutes les trois semaines et peut être modulé d'un commun accord entre les deux parties.

Article 8 : Responsabilité

Pour l'accomplissement de la Prestation prévue à l'article 2, le Coach s'engage à donner ses meilleurs soins, conformément aux règles de l'art. La présente obligation n'est, de convention expresse, qu'une obligation de moyens. Le Coach est là pour guider et accompagner le Client, le soutenir, le motiver afin qu'il soit capable d'atteindre seul ses objectifs. Ce rôle est consultatif, le Coaché porte la responsabilité des résultats obtenus durant le programme. En acceptant cet accord, le Client renonce définitivement à toute possibilité de poursuite contre le Coach ou la Société pour toute perte, coût ou dépense, relatives à ce programme de coaching. En particulier, le Client ne pourra prétendre à aucune indemnisation pour des dommages indirects. La responsabilité de la Société, quelle qu'en soit la cause, est limitée au montant payé par le Client au titre de la commande concernée.

Article 9 : Confidentialité – Données personnelles

Le contenu des séances est confidentiel et Nahara s'en tient au secret professionnel. Le code déontologique annexé, qui fait partie intégrante de cet accord, spécifie sa conduite du coach vis-à-vis du client/bénéficiaire. Nahara décline toute responsabilité pour les décisions professionnelles et personnelles du client/bénéficiaire pendant la période du coaching et successivement.

Les données relatives au client/bénéficiaire sont strictement confidentielles et seront utilisées uniquement dans le cadre de l'accompagnement. Elle ne seront, à aucun moment et pour aucun motif, divulguées à des tiers, y compris les membres de la famille ou l'entreprise du client ou du bénéficiaire.

Article 10 : Informatique et Libertés

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, dite Loi Informatique et Libertés, mise à jour par la loi du 6 août 2004, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations le concernant. Ce droit peut s'exercer en faisant une demande écrite, par mail ou par courrier.

Article 11 : Résiliation

Pendant les quatre premières semaines à compter de la date de la signature du contrat, le client/bénéficiaire peut mettre un terme au contrat, unilatéralement, moyennant un préavis d'une semaine, par courrier ou par mail. Nahara reversera au client un montant équivalent à la somme forfaitaire dont seront déduis les frais administratifs et les séances effectuées (y compris la séance préalable), selon les modalités précisées dans le contrat.

Au-delà de ce délai de 4 semaines, l'intégralité de la somme sera due.

Si le coach estime ne pas pouvoir apporter à son client/bénéficiaire, Nahara à tout moment, mettre un terme au contrat, unilatéralement ou par mail. Nahara reversera au client un montant équivalent à la somme forfaitaire dont seront déduis les frais administratifs et les séances effectuées (y compris la séance préalable) selon les modalités précisées dans le contrat.

Article 12: Propriété intellectuelle

Tous les documents remis, utilisés ou mis à disposition au cours de l'accompagnement constituent des œuvres originales et, à ce titre, sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright. Toute reproduction, représentation, utilisation, diffusion, publication, modification totale ou partielle est interdite. En conséquence, le client s'interdit de transmettre, diffuser et plus généralement d'exploiter tout ou partie de

ces documents. Ils ne peuvent en aucun cas être revendus ou mis à la disposition du public ou d'un tiers sous quelque forme que ce soit, y compris électronique.

Article 13 : Code de déontologie

Cf. Annexe 1. Charte éthique et déontologique AICC.